



**fédération française
des clubs alpins
et de montagne**

REPARTITION DES DOCUMENTS

- La feuille « notice explicative » que vous avez entre les mains.
 - La feuille « consignes en cas d'accident » et « déclaration sinistre Gras Savoye ».
 - Une fiche d'inscription à reproduire autant que nécessaire.
 - Une fiche de sortie collective et programme.
 - Le bilan de stage.
-
- Une fiche de prêt de matériel : CHRISTIAN CHAPELIER pour les stages de ski et d'alpinisme
CHRISTIAN CHAPELIER et VITO ROMANO pour les stages d'escalade

UN MOIS AVANT LE DEPART :

Faire parvenir la « circulaire de stage » et la « fiche de sortie collective » au président du CAF du Mans qui la retournera

Signée, ce qui constituera l'agrément du stage

NICOLAS MILLON

30 Rue des Aigles 72000 LE MANS

presidence.clubalpinlemans@gmail.com

- **Envoyer ces mêmes documents au secrétaire pour enregistrement sur extranet à :**

BETTY PANCHÉ

secretariat.clubalpinlemans@gmail.com

A L'ISSUE DU STAGE :

Transmettre la fiche «bilan de stage» et «bilan financier» », le plus tôt possible après la fin du stage pour les stages d'hiver et avant le 10 septembre pour les stages d'été à:

NICOLAS MILLON

30, Rue des Aigles 72000 LE MANS

presidence.clubalpinlemans@gmail.com

- **Envoyer bilan de stage et bilan financier pour enregistrement et archivage à:**

BETTY PANCHÉ

secretariat.clubalpinlemans@gmail.com

- **Envoyer la Fiche Bilan financier à:**

SYLVIE CRÉPÉ

tresoriercaflemand@gmail.com

Merci d'avance de respecter ces consignes pour nous aider dans notre travail et nous éviter les fastidieuses relances.

PS : Penser à renseigner la personne regroupant les statistiques de stages de votre commission

Note explicative

Bonjour,

Les documents de stage sont des modèles-types très faciles à utiliser. Leur uniformisation permet un gain de temps pour les bénévoles que nous sommes. Le logiciel **Word** est utilisé pour réduire les difficultés d'impression (cela évite d'avoir un document qui sort sur 2 A4 en largeur !). Les documents « bricolage maison » seront renvoyés sans signature. Certaines consignes peuvent paraître d'une application fastidieuse, mais il faut savoir que les précautions prises avant le départ sont un gage de sécurité et réduisent les ennuis en cas d'incident.

1. Circulaire

Soignez la rédaction de votre circulaire pour faciliter l'organisation et pour bien cerner les problèmes de responsabilité, et d'assurances.

1) Rassemblement et Clôture : Date, heure et lieu précis.

2) Niveau et programme indicatif du stage : Niveau exigé des participants. Nombre exact de participants. A qui s'adresse le stage ? Insister sur la préparation physique nécessaire.

Préciser s'il s'agit d'un stage ou d'un regroupement (stage : Le participant suit toutes les activités)

3) Encadrement : Bénévole ? Professionnel ?

4) Nombre de places et limite d'âge :

5) Conditions de participation impératives pour tous les stages du C.A.F. du Mans:

- Etre à jour de sa cotisation de l'année en cours.
- Fournir un certificat médical récent (moins de trois mois) attestant que vous êtes apte à la pratique des sports de haute montagne.
- Avoir plus deans à la date du stage.
- Avoir remis à l'organisateur la fiche d'inscription au stage remplie et signée.
- **L'assurance Individuelle accident est obligatoire pour les stages**, demandez au stagiaire de fournir une photocopie de sa licence ou une attestation écrite de son assureur: attestation individuelle accident, frais de recherche et évacuation, rapatriement pour les activités pratiquées en montagne.

b) Ajoutez, éventuellement, d'autres conditions spécifiques à votre stage (entraînement, ...)

c) Pour les activités de montagne et la spéléo, indiquez clairement que les sorties peuvent être modifiées ou annulées en cas de météo défavorable, des mauvaises conditions de sécurité ou en fonction des participants. La circulaire est à ce titre une sorte de contrat mais il ne faut pas promettre ce que l'on ne peut pas tenir car certains stagiaires deviennent procéduriers.

6) Papiers personnels indispensables :

Licence du C.A.F., Carte d'Identité, passeport au départ et aussi au retour (risque de ne passer que quelques heures ou rester bloqué dans le pays étranger)! Même si la durée de validité de carte d'identité a été prolongée à 15 ans, des pays d'Europe occidentale ne reconnaissent pas cette mesure adoptée par la France. Pour les passeports, plusieurs pays (ex : l'Australie) exigent le retour 6 mois avant la date d'expiration du passeport: donc vous rentrez le 30 juin 2015, votre passeport doit être valable jusqu'au 1er janvier 2016.

Insister pour que le certificat médical soit fourni à l'inscription, chacun prévoit sa carte Vitale....

Pour certains pays étrangers (C.E) Sécurité Sociale (carte Européenne remplaçant l'imprimé E.111) ou attestation provisoire pour la M.G.E.N.

7) Transports : Voitures particulières, train, ...

8) Hébergement et Nourriture : Exposez comment vous entendez organiser l'intendance de votre stage : exemple demi-pension, Pique-nique du midi prévu par l'organisateur ou à la charge des participants.

9) Participation aux frais :

Indiquez ce qui sera géré collectivement.

Précisez les modalités de versement sans oublier les arrhes.

10) Equipement : Distinguez a) ce qui est indispensable b) ce qui est conseillé

11) Réunion préparatoire : Fixez sa date ainsi que celles d'éventuelles sorties d'entraînement.

12) Nom et coordonnées de l'organisateur : nom, adresse, mèl, tél portable + fixe.

2. La fiche d'inscription :

Partie assurances :

L'assurance individuelle est **OBLIGATOIRE** pour nos stages. L'assurance CAF est conseillée mais les stagiaires sont libres de souscrire avec une autre compagnie d'assurance. **Demandez l'attestation d'assurance individuelle écrite** pour le jour de la réunion, l'expérience montre qu'il y a des oublis au premier jour du stage, d'où risque de soucis en cas d'accident.

Aux adhérents qui disent : « je suis déjà assuré par mon contrat X », répondre :

1. Vérifiez bien dans votre contrat les activités garanties et les exclusions (sports « à risques », limite d'altitude, pas de glacier, accident à l'étranger, etc.)
2. Vérifiez les plafonds de garantie,
3. Vérifiez si les frais de recherche, de secours et de rapatriement sont correctement pris en charge.
4. S'agit-il d'une prise en charge effective ou simplement d'une avance ?

Rappelez que **le secours en montagne n'est pas toujours gratuit**. Par exemple, sur piste de ski, même en été sans neige (en rando ou VTT), les secours sont toujours payants et ils le sont aussi en montagne quand ils sont confiés à des sociétés privées (comme dans certaines communes de Tarentaise). Ils sont payants à l'étranger dans la plupart des cas. Signalez le risque, si l'accident survient en France près d'une frontière, que le secours soit organisé par nos voisins suisses, espagnols ou italiens qui ne connaissent pas le principe de gratuité.

Rappelez le coût de la minute d'hélicoptère (en France, de 40 à 50 €, soit 2.400 à 3.000 € l'heure, parfois plus, en Suisse par exemple) et suggérez une visite sur les forums de discussion...

Rappelez que l'intervention du médecin du SMUR accompagnant les sauveteurs n'est pas gratuite.

A ceux qui pensent que leur assurance de carte bancaire suffit, rappelez qu'elle ne couvre généralement que le titulaire de la carte et seulement si l'activité a été réglée avec, et dans la limite de plafonds souvent assez bas (en particulier pour les frais de secours). Elle n'est surtout valable qu'en cas de décès.

- **Dans tous les cas, insistez sur le fait qu'en cas d'assurances multiples, les indemnités forfaitaires prévues en cas d'invalidité ou de décès peuvent se cumuler.**

3. Assurance annulation

La FFCAM a mis en place une assurance annulation, obligation faite « par la loi ». Vous avez **OBLIGATION** de la proposer, chacun étant libre de (ne pas) souscrire. Voir le dossier joint.

En résumé, voici les conditions :

- Son montant est de 1.9% du prix du séjour. Exemple : si le prix du stage annoncé dans le bulletin est de 300 €, le montant de la prime est de : $300 \times 1.9\% = 5.70 \text{ €}$.
- En cas d'annulation à plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 61€ est conservée par l'assureur. De 30 à 21 jours, 25% du prix, de 20 à 8 jours, 50% du prix, de 7 à 2 jours, 75 % du prix (indices Code du tourisme).
- La fiche d'inscription est en dernière page du document « organisation de voyages et séjours 2012-2013 »

4. Traitement médical en cours, pathologie

Demandez aux stagiaires ayant un traitement médical de le signaler (discrètement bien sûr) à l'organisateur lors de la réunion préparatoire, cela peut éviter des très mauvaises surprises en cours de stage.

5. Fiche de sortie collective :

Tous les participants doivent y figurer. Si vous invitez un ami ou membre de la famille pour une journée, il doit avoir une carte découverte (possibilité limitée à 3 jours dans l'année). Voir liste des « vendeurs » au CAF du Mans dans le bulletin.

La colonne « assurance » doit être complétée, indiquez le nom de la Compagnie et N° de sociétaire. Pensez à envoyer cette fiche pour signature un mois avant le départ, le président ayant droit aussi à des congés.

6. GPS, DVA

Notre club dispose de 6 GPS au Pôle Coluche (demander à Jean-François LUCHEZ) et 2 à Sablé (voir Ernest ROBIN 02 3 95 33 95). Leur utilisation est plus que conseillée, (en cas de brouillard, nuage ou pour localisation en cas de secours) pour les stages de randonnée, alpinisme, ski, VTT.

Prévoyez un chèque de caution de 100€ par appareil.

Les DVA (DéTECTEURS de victimes d'avalanche) ne servent pas qu'en hiver, leur utilisation est maintenant fortement préconisée pour les courses d'alpinisme d'été sur neige (risque de coulée de neige, chute de séracs, etc). Nous en avons en stock au CAF, contactez Jacques BERTERAUT.

7. Sur place :

Consultez la météo, faites-vous une petite fiche. Elle peut vous être demandée par les secours en cas d'accident.

Renseignez-vous en cas de doute (météo, itinéraire, difficulté) à l'office du tourisme, auprès des guides ou gendarmes PGM ou PGHM.

En Suisse, pensez aux exercices militaires qui transforment un alpage en champ de tir avec tir à balles (vu par le CAF du Mans) ; renseignements auprès de l'office du tourisme, mairie, gendarmerie.

8. Bilan de stage

Le bilan d'activité (modèle fourni) comporte les volets activité et financier et doit être renvoyé rapidement après la fin du stage au président, au trésorier, au secrétaire général, au responsable de commission. **Les bilans permettent de justifier nos demandes de subventions !**

Pour le bilan « activité » :

- ne pas mélanger les journées encadrement et stagiaires, ne pas les compter 2 fois,
- comptabilisez les journées de participation (y compris les voyages A/R), ne pas mettre des croix :

STAGIAIRES:

NOM	PRENOM	Nombre de Journées			
		F -18 ans	H -18 ans	F + 18 ans	H +18 ans
DUPONT	Jim				8
DUPONT	Charlotte			8	
DUPONT	Teddy		8		
DURAND	Marie			8	
TOTAL=			8	16	8

Comme pour les voyages en agences, les 2 jours de voyage aller et retour sont comptés.